

L'EURO 2016 et le dispositif « CITOYENS DU SPORT »

Le « 11 Tricolore », pour impulser et soutenir
des actions autour de l'Euro 2016.

CONTACTS :

Direction des Sports :

DS.B1@sports.gouv.fr - Tel : 01 40 45 98 95

Service de Presse :

presse-cabinet@sports.gouv.fr - Tel : 01 40 45 94 47



Du 10 juin au 10 juillet 2016, la France accueillera la 15^e édition de la phase finale du championnat d'Europe de football, l'EURO 2016. Pour cette grande fête, la France s'apprête à accueillir les équipes des 24 nations qualifiées et les 8 millions de supportrices et supporters, dont 1 million d'étrangers, qui les accompagneront. Au-delà même des matches qui se dérouleront sur le sol national, l'EURO 2016 doit être un événement populaire qui rassemble et qui concerne l'ensemble du territoire.

C'est à ce titre que deux dispositifs d'animation ont été mis en place :

- Le dispositif d'animation territoriale « Tous prêts pour l'EURO 2016 » à travers lequel l'État et la Fédération Française de Football (FFF) se mobilisent afin de faire participer toutes les Françaises et tous les Français, même les plus éloignés (géographiquement, socialement, économiquement), à cette manifestation;
- Le « comité des ONZE tricolores » institué et installé par le Président de la République, qui réunit 11 personnalités, en responsabilité de l'organisation de 11 manifestations durant les 11 mois précédant l'EURO 2016.

La composition du comité des « 11 tricolores » est la suivante :

- Gérard MESTRALLET (PDG d'ENGIE – Ex GDF-SUEZ) a en charge la thématique « emploi et insertion ».
- Pauline GAMERRE (directrice générale du Red Star) a en charge la thématique « citoyenneté et vivre ensemble ».
- Nadia BELLAOUI (présidente du Mouvement associatif) a en charge la thématique « engagement et vie associative ».
- Frédéric MAZZELLA (créateur de BlaBlaCar) a en charge la thématique « numérique ».
- Emmanuelle ASSMANN (présidente du mouvement paralympique, CPSF) a en charge la thématique « Handicap ».
- Tony ESTANGUET (triple champion du monde et olympique de Canoë-kayak, membre du CIO) a en charge la thématique « développement durable ».
- Isabelle GIORDANO (ancienne journaliste et actuelle directrice générale d'Unifrance film) a en charge la thématique « culture ».
- Michel CYMES (médecin mais aussi animateur TV et radio) a en charge la thématique « santé ».
- Christine KELLY (journaliste et instigatrice des 24h du sport au féminin) a en charge la thématique « féminisation et mixité ».
- Pierre BLAYAU (président de la caisse centrale des réassurances, ancien président du PSG, puis du Stade Rennais) a en charge la thématique « entreprise, économie et tourisme ».
- Didier FUSILLIER (Président de l'établissement public du Parc et de la Grande Halle de La Villette) a en charge la thématique « La fête ».

Chaque manifestation relevant du comité des « 11 tricolores » est l'occasion de valoriser les dispositifs ayant un lien direct avec la thématique.

Le secrétaire général du comité des ONZE tricolores est Monsieur Thierry MAUDET, Inspecteur général de la jeunesse et des sports. Il est assisté de Monsieur Charles-Etienne ROBERT, chargé de mission.

La valorisation des meilleurs projets « Tous Prêts » est recherchée dans le cadre du dispositif du « Comité des ONZE tricolores ».

Dans le cadre de la thématique relative à « la citoyenneté », le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports mobilise, en particulier, le plan « Citoyens du sport » comme levier opérationnel d'actions à mettre en œuvre. Les propositions du plan « Citoyens du sport » sont détaillées dans le document suivant.

1. LE SPORT : UN VECTEUR ESSENTIEL DANS LA TRANSMISSION ET L'ADHÉSION AUX VALEURS CITOYENNES DE NOTRE SOCIÉTÉ

La liberté, l'égalité et la fraternité forment de longue date le socle commun de valeurs pour tous nos concitoyens. Or notre société est, fréquemment et de plus en plus, questionnée sur ces valeurs, sur le sens et sur l'importance qu'elle leur accorde.

Ce socle commun, le sport y adhère sans réserve.

À l'issue de la réunion du Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté (CIEC), le 6 mars 2015, organisée quelques jours après les événements de janvier 2015, le Premier ministre a rappelé avec force la place et le rôle essentiel du sport dans le plan « Égalité et citoyenneté » finalisé par le Gouvernement. Le sport, comme la culture, ont ainsi été très explicitement identifiés comme des outils d'intégration majeurs.

Parce que le sport est un levier de promotion des valeurs sociales, citoyennes et du « bien vivre ensemble ».

Parce que le sport est un formidable terrain d'apprentissage citoyen, pour le citoyen d'aujourd'hui et de demain.

2. ÊTRE « CITOYEN DU SPORT », C'EST QUOI ?

Chaque acteur/trice du sport (sportif/ive, arbitre, supporter/trice, juge, éducateur/trice, dirigeant(e)...) quelle que soit cette place dans la chaîne sportive, doit prendre sa place pour transmettre, promouvoir, défendre les valeurs citoyennes du sport.

3. UN ENGAGEMENT FORT ET CONCRET POUR L'ÉTAT ET SES PARTENAIRES

Face aux enjeux et défis à relever, il est du rôle de l'État d'apporter des réponses éducatives à court, moyen et long terme dans tous ses domaines d'intervention en lien avec l'ensemble des acteurs concernés (associations, collectivités territoriales, organismes sociaux...).

Lors de la réunion du Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015, le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports s'est engagé avec ambition, détermination et méthode, dans la défense, la promotion et la transmission de ces valeurs en élaborant, au cours du deuxième trimestre 2015, un plan global, cohérent et durable « Citoyens du sport ».

Ce plan mobilise le ministère, ses services centraux et déconcentrés, ses établissements ainsi que l'ensemble de ses partenaires et, au premier chef, les fédérations sportives, associations nationales et leurs réseaux.

Un plan qui, non seulement, poursuit tout en les renforçant les actions déjà engagées sur la thématique, mais aussi amplifie, grâce à des moyens financiers exceptionnels et significatifs, l'action du mouvement sportif tant au niveau national que territorial.

4. QUELS SONT LES AXES MAJEURS DU PLAN « CITOYENS DU SPORT » ?

Avec le plan « Citoyens du sport », le ministère chargé des Sports s'engage, d'une part, à promouvoir les valeurs éducatives et citoyennes dans le sport.

Il s'engage aussi à permettre aux jeunes les plus éloignés du sport, notamment dans les quartiers relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville et dans les zones rurales, d'accéder à une pratique sportive régulière et encadrée.

5. COMMENT TRANSMETTRE ET RELAYER LES VALEURS CITOYENNES ?

QUELLES ACTIONS ?

ACTION 1 : FORMER LES ACTEURS DU SPORT

La formation est un levier d'action incontournable pour garantir la dimension citoyenne du sport. Toutes les qualifications, qu'elles relèvent de l'État, des branches professionnelles ou du mouvement sportif, offrent des occasions d'aborder les questions d'éthique sportive. Il s'agit de renforcer les enjeux éducatifs et citoyens dans ces formations.

En juin 2015, les fédérations sportives ont été invitées par le ministère chargé des Sports à redéfinir leur stratégie fédérale de formation en intégrant explicitement ces enjeux.

ACTION 2 : COMMUNIQUER POUR VALORISER

Le ministère s'engage à réaliser des campagnes de sensibilisation sur le respect de la différence dans le sport et à promouvoir toute action citoyenne du sport.

De mai 2015 à mars 2016, le ministère chargé des Sports s'engage à communiquer pour lutter contre les discriminations dans le sport. Cette campagne permettra de traiter l'ensemble des discriminations au travers de l'affichage et des supports vidéo.

La première campagne a porté sur la lutte contre l'homophobie. Elle sera suivie par la prise en compte des thématiques du handicap en novembre 2015, puis de celles du sexisme et du racisme en mars 2016.

L'objectif des quatre campagnes est le même : sensibiliser le plus largement et le plus régulièrement possible l'ensemble des acteurs du sport sur une problématique spécifique en partenariat avec les acteurs engagés, en étroite collaboration avec les fédérations sportives et en mobilisant des sportives et sportifs de haut niveau.

ACTION 3 : CONNAÎTRE LES COMPORTEMENTS CONTRAIRES AUX VALEURS DU SPORT

Chaque acteur du sport doit avoir une claire connaissance des comportements contraires aux valeurs du sport pour mettre en place les mesures de prévention efficaces.

Le ministère chargé des Sports impulse une politique volontariste par la création d'outils d'observation et de recensement à destination des acteurs du sport.

En 2014-2015, 6 territoires (3 régions et 3 départements) et 1 fédération (FF basket-ball) ont mis en œuvre un outil d'observation des comportements contraires aux valeurs du sport. Ils viennent s'ajouter aux 9 dispositifs territoriaux et à celui de la Fédération française de football initiés depuis 2004.

ACTION 4 : OUTILLER LES ACTEURS DU SPORT

Chaque acteur du sport doit avoir conscience que les comportements contraires aux valeurs du sport nuisent à l'image du sport et peuvent avoir des conséquences juridiques potentiellement lourdes. Il s'agit donc d'outiller les acteurs du sport pour davantage les responsabiliser et leur permettre de mieux réagir.

Le ministère chargé des Sports a développé de nombreux outils pédagogiques visant à promouvoir et transmettre les valeurs du sport.

Entre 2014 et 2015, sept outils ont vu le jour :

- deux outils d'information et de sensibilisation :
 - le guide juridique sur la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le sport ;
 - un vade-mecum de prévention contre les violences sexuelles dans le sport.
- cinq outils de formation et de sensibilisation :
 - deux guides destinés aux organismes de formation préparant aux diplômes de l'animation et du sport ;
 - trois kits pédagogiques de prévention des discriminations dans le sport.

POUR QUI ?

Cette démarche doit s'adresser à l'ensemble des acteurs du sport : pratiquant(e)s, dirigeant(e)s, éducateurs/trices sportifs(ives), officiels, arbitres.

Elle doit pouvoir répondre à leurs interrogations et les accompagner dans la façon de transmettre eux-mêmes les notions de citoyenneté.

6. COMMENT FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI ?

QUEL OBJECTIF ?

Les associations sportives conduisent d'ores et déjà de nombreuses actions éducatives, sociales et citoyennes. À travers le plan national « Citoyens du sport », il s'agit de mieux les accompagner dans leurs interventions quotidiennes de proximité, en particulier auprès des populations sensibles, dans les quartiers et dans les zones rurales.

QUELLES ACTIONS ?

ACTION 1 : CRÉATION D'EMPLOIS D'ÉDUCATEURS SPORTIFS EN QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

Dans le cadre du plan « Citoyens du sport », le centre national pour le développement du sport (CNDS) aide au recrutement de 400 éducatrices et éducateurs sportifs professionnels, dont 300 dès 2015, au profit des clubs intervenant sur ces territoires. Ces emplois bénéficient d'une aide à hauteur de 18 000 € par an pendant 3 ans.

Ils viennent s'ajouter aux 1 000 éducateurs sportifs qui devront être recrutés dans les QPV d'ici 2017.

Le dispositif emploi « Citoyens du sport » a été lancé le 12 juin 2015.
Plus de 60 étaient déjà créés dès juillet.

ACTION 2 : SESAME

« SESAME », un Sésame vers l'Emploi dans le Sport et l'Animation pour les Métiers de l'Encadrement a été adopté lors de la réunion du CIEC du 6 mars 2015. Cette mesure permet d'accompagner, dans le cadre d'un parcours personnalisé, vers un emploi dans le sport ou l'animation, des jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle et résidant au sein d'un quartier politique de la ville (QPV) ou zone de revitalisation rurale (ZRR).

1 500 jeunes pourront bénéficier de ce dispositif d'ici 2017, 600 dès 2015.

POUR QUI ?

Ces différentes actions visent à permettre une activité sportive régulière et encadrée sur tout le territoire et à favoriser l'accès à l'emploi et la qualification des jeunes souhaitant s'investir dans le champ du sport.

7. COMMENT FAIRE POUR QUE LA PRATIQUE SPORTIVE SOIT ACCESSIBLE À TOUS ?

QUEL OBJECTIF ?

Selon l'« Eurobaromètre sport », réalisé en 2013, la France se situe au 13^e rang européen pour la pratique sportive régulière. 42 % des français déclarent pratiquer une activité physique ou sportive au moins une fois par semaine. Dans le même temps, 42 % déclarent ne jamais pratiquer une telle activité.

Garantir l'accès à une activité physique et sportive pour toutes et tous et à tous les âges de la vie est une priorité du ministère chargé des Sports.

Le principal défi à relever consiste à accompagner le mouvement sportif à développer une offre de pratiques sportives régulières, encadrées et de qualité, adaptée aux besoins des différents publics.

Ces pratiques doivent également s'inscrire dans un parcours éducatif et citoyen et contribuer à l'apprentissage du vivre ensemble, au respect de l'autre et des règles.

QUELLES ACTIONS ?

ACTION 1 : PLANS FÉDÉRAUX « CITOYENS DU SPORT »

Un plan « Citoyens du sport » doit être mis en place dans chaque fédération et s'articuler autour de deux volets :

- La promotion des valeurs citoyennes, que ce soit pour transmettre les valeurs éducatives du sport ou pour mieux prévenir les formes de violences, d'incivilités et de discriminations dans le sport ; la formation en est l'outil privilégié.
- L'accès à une pratique sportive régulière et encadrée, favorisant l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle, des publics en difficulté sociale.

Ces plans fédéraux, établis dans un premier temps pour les années 2015-2017, ont vocation à s'inscrire dans la durée et devront être redéfinis en chaque début d'Olympiade.

Ces plans fédéraux seront déclinés sur l'ensemble du territoire.

Pour aider et accompagner les fédérations sportives, 2 millions d'euros supplémentaires seront alloués à la mise en œuvre de ce plan en 2015.

ACTION 2 : RENFORCEMENT DU PROGRAMME « J'APPRENDS À NAGER »

L'analyse des données relatives aux noyades estivales en France (550 morts en moyenne chaque année lors de la période estivale) met en évidence un nombre important de personnes ne sachant pas nager. Les plus jeunes sont eux-aussi concernés.

Les premiers chiffres de l'enquête menée et diffusée par le ministère de l'Éducation nationale dans le cadre du plan interministériel « apprendre à nager » montrent qu'en moyenne 48 % des élèves ne sauraient pas nager à l'entrée en 6^e.

Ce chiffre peut parfois être supérieur sur certains territoires en fonction par exemple de l'éloignement des piscines. Le plan « citoyens du sport » affirme une priorité en matière d'apprentissage de la natation pour les enfants âgés de 10 à 12 ans.

Ces actions sont conduites en partenariat avec le mouvement sportif (dont la FF Natation) et les collectivités territoriales.

Le renforcement du programme « J'apprends à nager » multiplie par trois le financement alloué et permet d'étendre l'opération au-delà des vacances d'été, pendant toutes les vacances, aux week-ends, aux temps périscolaires notamment dans le cadre des Projets Éducatifs De Territoire (PEDT). Le financement des transports peut être pris en charge dans ce cadre.

ACTION 3 : ANIMATION DES GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX

Les GESI sont des moments de rassemblement populaires pour tous les publics. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement met en œuvre une stratégie volontariste d'accueil de grands événements sportifs internationaux en France. Elle porte ses fruits puisque, d'ici 2019, près d'une trentaine de compétitions de référence seront accueillies en France, dans une grande variété de disciplines, avec des événements majeurs tels l'Euro 2015 de basket-ball, l'Euro 2016 de football, les championnats du monde de handball 2017, la Ryder Cup de golf 2018, la Coupe du monde de football féminin 2019... Cette dynamique est également renforcée avec la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

L'État impulse une dynamique d'animation autour de ces événements sportifs grâce à l'implication du mouvement sportif et des collectivités territoriales.

Le ministère chargé des Sports, en partenariat avec la fédération française de football, a mis en place, à l'occasion de l'Euro 2016 de football, un dispositif de labellisation des projets d'animation conduits sur tout le territoire, le dispositif « Tous prêts ! ».

ACTION 4 : SERVICE CIVIQUE

L'objectif est de favoriser l'engagement citoyen des jeunes et de contribuer à la cohésion nationale et à la mixité sociale. Depuis sa création en 2010, 4 000 organismes ont été agréés pour l'accueil de volontaires en Service Civique, 85 000 jeunes ont bénéficié d'un Service Civique (dont 30 000 en 2014). 9 volontaires sur 10 ont déclaré s'être sentis utiles.

15 000 missions seront conclues d'ici 2017 dans le domaine du sport ; elles représenteront 10 % des objectifs nationaux.

ACTION 5 : SPORT FACTEUR D'INCLUSION SOCIALE

En Europe, le sport est reconnu en tant que facteur d'insertion et d'intégration sociale ; des pratiques sportives sont des supports essentiels de la vie sociale, source d'engagement et d'épanouissement personnel. Elles constituent des supports éducatifs à part entière.

Le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté lors de la réunion du Comité interministériel de lutte contre les exclusions du 21 janvier 2013, intègre une mesure spécifique visant à faciliter « l'accès aux sports et aux loisirs », partie-prenante d'une démarche qui ambitionne plus largement de favoriser l'accès aux droits des publics les plus vulnérables ou engagés dans un processus d'intégration.

Ce plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale se structure autour de trois grands axes de réforme :

- réduire les inégalités et prévenir les ruptures ;
- venir en aide et accompagner vers l'insertion ;
- coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs.

Chacun de ces axes est décliné autour de « feuilles de route », confiées aux différents ministères concernés. « L'accès aux sports et aux loisirs » fait l'objet d'une mesure spécifique visant à définir une stratégie commune d'appui au développement de projets territoriaux, intégrant les pratiques sportives dans l'accompagnement des personnes en situation d'exclusion.

Une offre de pratique d'activités physiques et sportives en faveur des personnes vulnérables revêt des enjeux forts, dans le cadre d'un processus d'inclusion sociale ou d'intégration, en matière de restauration de l'image de soi, de socialisation ou d'intégration d'un parcours de santé.

Les services déconcentrés des ministères sociaux sont directement impliqués dans la mise en œuvre des politiques d'inclusion sociale des personnes vulnérables. Dans ce cadre, la pratique d'activités physiques et sportives constitue un outil pertinent pour engager les personnes vulnérables dans une démarche d'inclusion. Le ministère chargé des Sports a développé des outils pour accompagner ses services déconcentrés dans la mise en place de projets sportifs à destination des publics vulnérables.

En 2013, publication du guide méthodologique « La pratique des activités physiques et sportives facteur d'inclusion sociale ».

Fin 2014, lancement du site internet « Le sport, facteur d'inclusion sociale »
<http://guides.semcsports.gouv.fr/sport-inclusion-sociale/>

POUR QUI ?

Ces différentes actions visent à réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive. Garantir l'accès du plus grand nombre à une pratique sportive régulière et encadrée est une priorité pour le ministère chargé des Sports. L'ensemble des acteurs du sport, qu'ils soient associatifs ou institutionnels, doivent se mobiliser pour relever ce défi.

L'ESSENTIEL DU PLAN « CITOYENS DU SPORT »



Pour 2015, des mesures concrètes et 6,8 M€ supplémentaires mobilisés pour répondre aux besoins des associations sportives et des publics éloignés de la pratique sportive.

Le Comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté du 6 mars 2015, présidé par le Premier ministre, a permis de rappeler que le sport est un formidable outil éducatif, de mixité sociale et porteur de valeurs de fraternité et de respect. Les événements sportifs, dont les sportifs eux-mêmes sont les ambassadeurs, sont autant d'opportunités de mettre en valeur une identité commune autour de rassemblements populaires.



Aider les clubs à se professionnaliser : **400 emplois supplémentaires d'éducatrices et d'éducateurs sportifs** dans les quartiers de la politique de la ville – une aide de 18 000 € par emploi et par an – 300 emplois dès 2015 et 2,7 M€ mobilisés.



Un plan « Citoyens du sport » dans chaque fédération – plan de développement des pratiques sur les territoires prioritaires – plan de formation pour les bénévoles (dirigeants, encadrants) et salariés aux valeurs citoyennes – 2 M€ pour les fédérations.



Former 1 500 jeunes aux métiers du sport en 3 ans – par le dispositif SESAME pour l'emploi – 300 jeunes dès 2015 – 600 000 €.



Déployer le programme « **J'apprends à nager** » en particulier dans les territoires urbains et ruraux fragiles – + 1 M€ en 2015, soit des moyens multipliés par 3.



Promouvoir l'engagement citoyen dans le sport grâce au Service Civique – **15 000 missions de Service Civique** proposées dans le sport entre 2015 et 2017.

Accompagner les associations nationales qui proposent une offre sportive dans les territoires prioritaires – 500 000 €.



Mieux lutter contre toutes les formes de discrimination dans le sport, qu'elles soient basées sur l'origine, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap – lancement d'une campagne de communication



LE PLAN « CITOYENS DU SPORT »



À l'issue du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté, le Premier ministre a rappelé la place et le rôle essentiel du sport dans le plan « Égalité et citoyenneté » du gouvernement : « *Du sport, parce que c'est par lui que dès le plus jeune âge, chacun fait l'expérience concrète des valeurs de solidarité, d'entraide et de tolérance mais aussi de l'effort, du dépassement de soi. Nous allons bâtir, avec nos partenaires, les fédérations sportives, des plans « Citoyens du sport ». Nous accompagnerons pour cela la création et la pérennisation d'emplois dans les clubs, au plus près de nos quartiers.* »

Le sport (comme la culture) a ainsi été défini comme un des outils majeurs d'intégration.

C'est pour mobiliser l'ensemble du monde sportif que le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté a décidé la mise en place d'un plan national « Citoyens du sport ».

Le sport est un formidable outil éducatif, de mixité sociale, porteur de valeurs de fraternité et de respect. Les événements sportifs, dont les sportifs eux-mêmes sont les ambassadeurs, sont autant d'opportunités de mettre en valeur une identité commune autour de rassemblements populaires.

En renforçant l'accès à la pratique sportive des jeunes qui en sont le plus éloignés et en leur permettant une pratique éducative, régulière et encadrée au sein des clubs sportifs, le programme « Citoyens du sport » compte favoriser l'éducation des plus jeunes et contribuer à la mixité sociale et de genre.

La démarche « Citoyens du sport » consiste à garantir que le sport joue effectivement un rôle fort et concret dans l'éducation à la citoyenneté et au vivre ensemble, mais aussi dans l'emploi, la formation, l'insertion, et dans une restructuration des territoires autour d'équipements favorisant la mixité sociale.



1. Accompagner la professionnalisation des clubs

Les associations sportives conduisent déjà des actions éducatives, sociales et citoyennes. Aussi, il s'agit de mieux les accompagner dans leur action quotidienne de proximité, en particulier auprès des populations sensibles dans les quartiers. La structuration des associations sportives par la professionnalisation de l'encadrement technique garantit l'efficacité de l'action éducative et sociale.

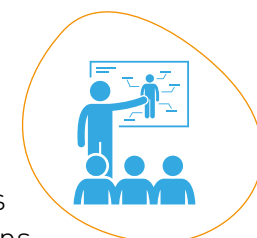
Mesures et actions

- Créer **400 emplois** supplémentaires d'éducatrices et éducateurs sportifs (dont 300 en 2015) aidés par le CNDS à hauteur de 18 000 euros par an et par emploi, au sein des clubs actifs auprès de la population dans les quartiers de la politique de la ville. 2,7 millions d'euros y seront consacrés dès 2015. Cette mesure s'ajoute aux 1 000 emplois CNDS d'éducateurs sportifs à créer de 2015 à 2017 dans les quartiers de la politique de la ville.
- **Former 1 500 jeunes en insertion aux métiers du sport.**

Cette mesure intitulée SESAME vers l'Emploi dans le Sport et l'Animation pour les Métiers de l'Encadrement permettra d'accompagner, dans le cadre d'un parcours personnalisé vers un emploi dans le sport, des jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle et résidant au sein d'un quartier politique de la ville ou d'une zone de revitalisation rurale. Une enveloppe de 0,6 M€ y sera mobilisée dès 2015 pour accompagner 300 jeunes dans une formation d'éducateur sportif.

2. Mobiliser et accompagner les fédérations sportives

Les fédérations sont des acteurs majeurs de la politique sportive. Elles doivent se doter de moyens et d'outils pour développer et valoriser les actions citoyennes en leur sein. L'accompagnement du club par les fédérations est essentiel, il est un levier pour le développement des pratiques et la formation des acteurs qui garantit une intervention éducative et sociale de qualité.



Mesures et actions

- Mettre en place un plan « Citoyens du sport » dans chaque fédération pour promouvoir la citoyenneté. Il doit notamment permettre de mieux prendre en compte les valeurs citoyennes dans la formation des bénévoles (dirigeants, encadrants) et salariés. Il doit intégrer une démarche et des objectifs de développement des pratiques sportives sur les territoires prioritaires des quartiers de la politique de la ville et des territoires ruraux. 2 millions d'euros supplémentaires seront alloués à ce plan dès 2015 aux fédérations sportives en avenant à leur convention d'objectif.
- Mobiliser les conseillers techniques sportifs sur la mise en œuvre du plan « Citoyens du sport »
- Accueillir **15 000 missions de Service Civique** dans le champ « Sport » sur la période 2015 – 2017 notamment grâce à des conventions entre l'Agence du Service Civique et les fédérations sportives.

3. Permettre au plus grand nombre d'apprendre à nager



Le CNDS, principal outil de soutien du ministère chargé des Sports au monde sportif sur les territoires, oriente déjà la plupart de ses missions vers le sport pour tous et l'accès des publics des territoires fragilisés vers une pratique sportive régulière et encadrée en club. L'accès à l'apprentissage de la natation est à soutenir en priorité.

Mesure et action

- Augmenter le nombre d'enfants bénéficiaires du dispositif « **J'apprends à nager** » et le généraliser à tous les enfants vivant au sein des quartiers de la politique de la ville et en zones rurales carencées.

Le CIEC reconnaît la natation comme un apprentissage de base chez l'enfant de moins de 12 ans. Le dispositif existant « J'apprends à nager » se verra doté d'un budget supplémentaire d'1 million d'euro en 2015 et s'ouvrira à des projets mutuels entre clubs, villes et associations de proximité.



4. Mettre en place des actions d'animation concertées autour des grands événements sportifs et du sport de haut niveau



Les événements sportifs sont autant d'opportunités de mettre en valeur une identité commune, un rassemblement populaire. Ils regroupent une population importante autour d'un sport et d'un territoire, et peuvent donc, eux aussi, valoriser la citoyenneté et l'engagement de la population. En outre, les sportifs de haut niveau, par leur exemplarité, peuvent relayer les valeurs citoyennes.

Mesures et actions

- Systématiser la valorisation de la citoyenneté autour des événements télévisés : hymne national systématique, logos visibles, charte ou court discours...
- Promouvoir des événements mixtes : hommes et femmes en même temps, haut niveau avec compétitions de jeunes en lever de rideau...
- Proposer au conseil d'administration du CNDS d'orienter une partie du soutien financier vers les programmes de développement de la pratique pour tous autour des grands événements sportifs.
- Promouvoir et systématiser les actions citoyennes portées par les organisateurs d'événements importants, comme l'Euro 2016, l'Eurobasket 2015, etc.